

RUANDA-URUNDI

Service Pénitentiaire

MAISON
CENTRALE DE DETENTION

Nom : Dianongo, femme amadi fille
Origine : de Mberze e.v. et de Kangi e.v. femme
Chefferie : du soldat de 1^e classe Kilema au
Poste : camp de la F. R. à Ruhengeri.

Profession :

Nº du R.E. : 1746

Nº du R.M.P. : 2809/Rwsl

Nº Dactyl. :

Arrêté, le : 27.11.40

Entré, le : 27.11.40

Condamné, le : 27.11.40

1/4 de peine :

Sortie, le : 4.12.40



Rapatrié, le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

Le Gardien,

A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "D. J. aut".

REQUISITION A FIN D'EMPRI-
SONNEMENT.

Reg. du M. P. N° 2309/Rub
Registre du rôle N° _____

TRIBUNAL de Solice

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de

police

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du
11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à

Ruhengeri

de recevoir et emprisonner ~~à nommé~~ Diamingo, femme amado fille
de Ubenze e.v. et de Kango e.v. femme de soldat
d'Icl Kilima au camp de la F.P. à Ruhengeri
condamné par jugement du Tribunal de police de Ruhengeri.

en date du 22. 1. 1940 devenu irrévocable le 193
à 7j. de 8.P.P. + 1, 60f. de l'I del. 7j. ou 1j. e.P.C.
du chef d' infractio ass. b. A. 1. 1. 2° a du decret du 14.7.1918

Ruhengeri, le 17. 11. 1940.

L'Officier du Ministère Public,

V. Autier